



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 5 mai 2026, 18 h 45

Local 1044

Réunion n° 4

Sont présents (es) :

Caroline Beaudry
Anik Cadieux
Rose Marie Drolet-Vézina
Talie Fortier
Michel Gasseau
Patrick Gravel
Katie Dubois

Maude Laflamme
Hélène Sénéchal
Elizabeth Cineus
Nina Soulard
Karla Tessier-Bernatchez
Rachel Berrouard

Sont absents (es) :

Valérie Bourque-Veilleux
Jésus Jérôme Lacroix

Annie Vallée
Béatrice Turcot-Ouellet

Invité :

Andréanne Roux,
gestionnaire administrative

26-04-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Le président et la direction souhaitent la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

26-04-02 Questions du public

En raison de l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil.

26-04-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Monsieur Gasseau procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice et le président ont élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Hélène Sénéchal, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-22** ;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.

26-04-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 10 février 2026

PRÉAMBULE : Monsieur Gasseau demande aux membres du conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie séance tenante du procès-verbal de la réunion du 10 février 2026 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Patrick Gravel appuyée de madame Carolynne Beaudry il est résolu à l'unanimité ;
CE-25/26-23 ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 10 février 2026.

26-04-05 Correspondance

Madame Laflamme présente la lettre de remerciement reçu du conseil de quartier.

26-04-06 Dossiers pour décision

6.1 Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme et madame Andréanne Roux présentent le document révisé ;

CONSIDÉRANT : que le CÉ adopte ses principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe selon le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement sur la gratuité) avec les modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Katie Dubois, appuyé par Rachel Berrouard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-24 ;**

D'ADOPTER : les principes d'encadrement des coûts révisés.

6.2 Frais exigés aux parents 2026-2027

Les détails des frais généraux chargés aux parents en 2026-2027 sont présentés aux membres.

CONSIDÉRANT : Que le conseil d'établissement doit :

- Approuver les contributions financières proposées par le directeur de l'établissement (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du midi), dont certaines sont élaborées avec la participation du personnel enseignant ;
- Mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité, ou matériel pour lesquels une contribution financière est exigée ;
- Tenir compte, avant d'approuver toute contribution, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées ;
- S'assurer que toute contribution financière fasse l'objet d'une facture claire et détaillée de manière à démontrer ce à quoi elle est destinée.

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Hélène Sénéchal, appuyé de Rachel Berrouard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-25** ;

D'ADOPTER : les contributions financières exigées aux parents pour 2026-2027.

6.3 Approbation de la liste du matériel d'usage personnel

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver annuellement les listes de matériel scolaire ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Rachel Berrouard, appuyé par madame Nina Soulard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-26** ;

D'APPROUVER : les listes de matériel scolaire de secondaire 1 à 5 et de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 avec les modifications proposées.

6.4 Approbation des règles de conduite, du code vestimentaire et de la matrice des comportements attendus

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite, le code vestimentaire et la matrice des comportements attendus 206-2027 ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Hélène Sénéchal appuyée par Rachel Berrouard, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER : les règles de conduite, le code vestimentaire et la matrice des comportements attendus. **CE-25/26-27** ;

6.5 Horaire modifié de l'UNIK juin 2026

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente l'horaire modifié du 23 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT : que le CÉ approuve selon l'article 87 de la LIP, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Katie Dubois, appuyé par Anick Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-28** ;

D'ADOPTER : la demande de modification à l'horaire pour le secteur UNIK.

6.6 Campagne de financement et commandites

PRÉAMBULE : Toute campagne de financement doit obligatoirement être :

- Approuvée par résolution du conseil d'établissement ;
- Faite au nom de l'école ou du centre ;
- Réalisée dans le but de réduire le coût d'un projet prédéterminé ;
- Compatible avec la mission de l'établissement ;

- Pour des activités qui ne sont pas visées par la gratuité scolaire.

CONSIDÉRANT : qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver, par résolution, les campagnes de financement et d'en déterminer les modalités.

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Kathie Dubois, secondé par Karla Tessier-Bernatchez, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-29** ;

D'APPROUVER : Les demandes de campagnes de financement et les commandites.

6.7 Budget conseil d'établissement

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente les propositions d'utilisation du budget du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation de son budget de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Anik Cadieux, appuyé par Karla Tessier-Bernatchez, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-31** ;

D'APPROUVER : l'utilisation d'un montant de 750\$ du budget du conseil d'établissement pour offrir une collation avec café pendant la semaine de la reconnaissance du personnel du 25 au 29 mai.

25-04-07 Reddition de comptes

7.1 Rapport de la direction

Pavillon Roger-Comtois et organisation scolaire 2026-2027

À ce moment-ci, il y a 2514 élèves dans nos systèmes. Il y a quatre ajouts de classes spécialisées prévues, soit deux classes de formation préparatoire au travail (FPT1) pour une clientèle de type TSA et deux classes UNIK supplémentaires.

Au Pavillon Roger-Comtois, qui accueillera les élèves de 1^{re} secondaire, il est prévu d'y accueillir 18 groupes pour un maximum de 524 élèves pondérés. Il y aura donc une diminution du nombre total d'élèves qui demeureront dans le pavillon principal de l'école secondaire Roger-Comtois.

Voici la répartition prévue des groupes :

19 groupes en 1^{re} secondaire (18 groupes au Pavillon et le groupe CréaTic à ESRC)

18 groupes 2^e secondaire

18 groupes de 3^e secondaire

15 groupes de 4^e secondaire

15 groupes de 5^e secondaire

2 groupes FPT1

7 groupes UNIK

Service de francisation

Semaine reconnaissance de l'engagement parental

Madame Maude Laflamme présente les candidatures reçues avec les raisons ayant mené à leur candidature ;

ATTENDU QUE : la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE : la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE : la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE : la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ;

IL EST PROPOSÉ : par madame Karla Tessier-Bernatchez appuyée par madame Rose-Marie Drolet Vézina ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
des membres du conseil d'établissement ; **CE-25/26-31** ;

DE : participer à la Semaine de l'engagement parental 2026 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ;

Reddition plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation :

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. Madame Laflamme présente le document d'évaluation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation et la violence.

7.2 Rapport du président

Aucun.

7.3 Rapport du représentant du comité de parents

Présentation du PEVR et du plan de mise en œuvre 2025-2026.

- Il a été soulevé que plusieurs éléments présentés concernent davantage des mises en place et des formations internes, plutôt que des cibles mesurables liées directement aux élèves.
- Il a également été recommandé de favoriser davantage la consultation des parents et, particulièrement au secondaire, des élèves quant aux besoins en lien avec la valorisation de la diversité, de l'inclusion et du bien-être. Les conseils d'élèves ainsi que le comité jeunesse (si celui-ci est mis en place) devraient notamment être consultés.

Présentation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Formation offerte sur les budgets des conseils d'établissement.

- Une précision a été apportée concernant les fonds à destination spéciale (FDS) : un établissement peut en posséder plus d'un, chacun étant associé à une destination définie lors de sa création.
- Il a également été mentionné qu'il est recommandé d'implanter les projets de façon progressive afin que les donateurs puissent observer des retombées concrètes à intervalles réguliers.

Plusieurs appels ont été effectués auprès d'élèves de secondaire 2 de l'Odyssée et de Saint-Denys-Garneau afin de promouvoir l'inscription à Roger-Comtois pour l'année prochaine.

Le CCSEHDAA a déposé un avis demandant davantage de ressources pour soutenir la santé psychologique des jeunes, particulièrement au secondaire, incluant une suggestion d'ajout de travailleurs sociaux.

Une deuxième ergothérapeute a été ajoutée au CSSC. Celle-ci assure notamment la coordination entourant les mesures de contention.

Selon les données de la fin mars, une augmentation de plus de 1 000 élèves est anticipée dans les écoles secondaires pour 2026-2027. À titre comparatif, le primaire connaîtrait une hausse d'environ 437 élèves.

Katie Dubois a été sélectionnée pour l'Ordre de la Fédération des comités de parents du Québec. La décision a nécessité un vote prépondérant, ce qui a entraîné un incident lors de la rencontre.

L'incident survenu en mars a mené à une révision des règles de régie interne du comité de parents. Une partie des modifications a été adoptée cette semaine, tandis que certains ajustements seront reportés à une prochaine rencontre.

Une formation de la Dre Nadia portant sur l'image corporelle a eu lieu le 30 avril. La promotion de l'activité a été faite par courriel ainsi que sur la page Facebook du comité de parents. Il devrait également être possible d'y accéder en formule virtuelle au cours du mois de mai.

La prochaine rencontre aura lieu le 6 mai, notamment pour les élections des membres parents du conseil d'administration pour les districts 1 à 3.

7.4 Rapport du conseil de vie étudiant

Lors des dernières rencontres, les sujets suivants ont été traités :

- Aménagement extérieur;
- Idées d'activités parascolaires;
- Enjeux de communication et journal étudiant à venir en 2026-2027.

7.5 Rapport du représentant de la communauté

Les coordonnatrices ont participé au sous-comité du CPP sur le sentiment de sécurité. Elles ont créé un jeu de type « Tu te mets combien » pour divers sujets, pour lesquels les jeunes devaient répondre à des questions. Ce fut très apprécié, plusieurs jeunes non-soutenus par DAM ont appris à mieux connaître l'organisme et les services offerts à leurs amis.

Une première rencontre de concertation avec l'ensemble des directions adjointes a eu lieu en avril, permettant un partage d'information pour offrir un soutien personnalisé aux élèves-athlètes.



26-04-08 Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Karla Tessier-Bernatchez, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-32** ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20h56.

Maude Laflamme

Directrice